

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : Le onze décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, Mme Cécile MAIRAND, M. Luc DUCLOS, M. André MARCHAIS, Mme Charlène GRIFFON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Freddy VINET

Convocation envoyée le 6 décembre 2023

Convocation affichée le 5 décembre 2023

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023.

Décisions du conseil municipal :

Volet Ressources Humaines :

D2023- Projet de délibération– Règlement intérieur des agents de la commune.

D2023- Projet de délibération – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Urbanisme :

D2023- Attribution de numéros de rue à des parcelles cadastrales

D2023- Définition des zones ENR

Divers :

D2023- Recalcul des charges résidence du lavoir 2023.

Questions diverses :

- Restitution état des lieux du cimetière du 1^{er} décembre.
- Remise des colis aux aînés de la commune
- Cyclad, décalage des ordures ménagères pour les fêtes de fin d'année.
- Messe à l'église de Saint-Crépin le samedi 16 décembre à 18h
- Point sur le budget 2024 : devis et planification des commissions finances

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- D2023 –40– Attribution 14 route d'Azay à la parcelle A1266.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°14 route d'Azay à la parcelle cadastrée A1266,

- D2023 –41– Attribution 2 route de Magné à la parcelle A583.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°2 route d'Azay à la parcelle cadastrée A583,

- D2023 –42– Attribution 4 route de Magné à la parcelle ZO58.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°4 route d'Azay à la parcelle cadastrée ZO58,

- D2023 –43– Attribution 6 route de Magné à la parcelle ZO49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°6 route d'Azay à la parcelle cadastrée ZO49,

- D2023 –44– Attribution 2 impasse des Echasseries à la parcelle A1203.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°2 impasse des Echasseries à la parcelle cadastrée A1203,

- D2023 –45– Attribution 3 route de Tonny-Boutonne à la parcelle A1204.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°3 route de Tonny-Boutonne à la parcelle cadastrée A1204,

- D2023 –46– Attribution 29 route de Tonny-Boutonne à la parcelle ZP46.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°29 route de Tonny-Boutonne à la parcelle cadastrée ZP46,

- **D2023 –47– Attribution 1 rue Marie de Coudun à la parcelle A555.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°1 rue Marie de Coudun à la parcelle cadastrée A555,

- **D2023 –48– Attribution 5 rue Marie de Coudun à la parcelle A1286.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°5 rue Marie de Coudun à la parcelle cadastrée A1286,

- **D2023 –49– Attribution 15 rue de la Fontaine à la parcelle A1330.**

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°15 rue de la Fontaine à la parcelle cadastrée A1330,

- **D2023 –50– Attribution 1 rue du Prieuré à la parcelle A1082.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°1 rue du Prieuré à la parcelle cadastrée A1082,

- **D2023 –51– Attribution 5 rue du Prieuré à la parcelle A1162.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°5 rue du Prieuré à la parcelle cadastrée A1162,

- **D2023 –52– Attribution 8 rue de la vieille Forge à la parcelle A1210.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°8 rue de la vieille Forge à la parcelle cadastrée A1210,

- **D2023 –53– Attribution 1 hameau du petit fougerolle à la parcelle ZN48.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°1 hameau du petit Fougerolle à la parcelle cadastrée A1210,

- **D2023 –54– Attribution 1 bis rue du centenaire à la parcelle A1341.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer le n°1 bis rue du centenaire à la parcelle cadastrée A1341,

- **D2023-55- Calcul des charges 2023 pour la résidence du lavoir et provisions pour 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :


➤ **DECIDE** de laisser le choix aux locataires pour le restant à payer des charges 2023, un paiement direct du restant dû ou un étalement sur 12 mois.

➤ **DECIDE** de fixer les provisions sur charges mensuelles comme suit à partir du 1^{er} janvier 2024

	Logement 1	Logement 2	Logement 3	Logement 4	Logement 5
Charges provisionnelles 2024	80	85	70	85	80

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 15 janvier 2023 à 18h30.
La séance est levée à 20h30.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
11 décembre 2023

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	15/12/2023
Matthieu CADOT, maire	
Freddy VINET - secrétaire de séance	